

**Arrondissement de
MANTES-LA-JOLIE**

**Canton de MANTES-
LA-JOLIE**

OBJET :

**ADOPTION DU
PRINCIPE DE LA
TARIFICATION DES
ACTIVITES SENIORS
2023**

**Date de convocation :
Mercredi 1^{er} février 2023**

**Nombre de Conseillers
Municipaux :
En Exercice : 35
Présents : 22
Représentés : 9
Votants : 31**

N° DELIBERATION:

N° 2023-I-8

VILLE DE MANTES-LA-VILLE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance ordinaire du Mardi 7 février 2023

L'an deux mille vingt trois, le mardi 7 février, à dix neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de MANTES-LA-VILLE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au lieu de ses séances, sous la présidence de Monsieur DAMERGY, Maire de Mantes-la-Ville

Etaient présents : Monsieur DAMERGY, Monsieur KOSSOKO, Madame GOUJU, Monsieur SERRAKH, Madame SOUMARE, Monsieur COGONI, Madame MOUMMAD, Monsieur LOUALI, Madame DIOP, Madame PEULVAST-BERGEAL, Madame HOUP PLOUVIEZ, Monsieur LE CAM, Madame BEN CHATER, Monsieur DRENEUC, Madame IHIA, Monsieur BERTO, Monsieur CISSE, Madame GENEIX, Madame GUILLAUME, Madame GICQUEL, Monsieur LAROCHE et Monsieur NAUTH.

Absents : Monsieur ROBISE, Monsieur CHIODELLI, Monsieur ZAITAR et Madame EL ASRI

Absents excusés : Madame PEREIRA, Monsieur BENHACOUN, Monsieur TESSON, Madame SEBAYASHI, Monsieur ENNOUNI, Madame JEULAND, Madame SABINO, Monsieur FONTAINE et Monsieur MORIN

Délégations : En application de l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, ont déclaré déléguer leur droit de vote :

Madame PEREIRA donne pouvoir à Monsieur DAMERGY
Monsieur BENHACOUN donne pouvoir à Madame GOUJU
Monsieur TESSON donne pouvoir à Madame HOUP PLOUVIEZ

Madame SEBAYASHI donne pouvoir à Monsieur DRENEUC

Monsieur ENNOUNI donne pouvoir à Monsieur LOUALI

Madame JEULAND donne pouvoir à Monsieur COGONI

Madame SABINO donne pouvoir à Monsieur KOSSOKO

Monsieur FONTAINE donne pouvoir à Monsieur LAROCHE

Monsieur MORIN donne pouvoir à Monsieur NAUTH

Secrétaire : Madame HOUP PLOUVIEZ

**Adoption du principe de la tarification des activités
séniors 2023**

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivité Territoriales et notamment son article L.1111-2, L. 2121-29 et L.2331-2 à L.2331-4,

OBJET :

**ADOPTION DU
PRINCIPE DE LA
TARIFICATION DES
ACTIVITES SENIORS
2023**

N° DELIBERATION:

N° 2023-I-8

Certifié exécutoire après
affichage et envoi au
contrôle de légalité
le : 10/02/2023

Le Maire



Considérant que le Conseil Municipal est compétent pour créer et adopter les tarifs s'appliquant aux prestations municipales,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés

DECIDE

Article 1^{er} :

D'appliquer Le principe de tarification du service seniors comme définie, planifiée et indiquée en annexe jointe et ci-dessus.

Article 2 :

Dit que les recettes seront versées au budget.

Article 3 :

De charger Monsieur le Maire de prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré, le 7 février 2023

Et ont les membres présents, signé au registre après lecture faite.



Le Maire de Mantes-la-Ville,

Sami DAMERGY

TARIFS 2023 - POLE FAMILLE

SERVICE SENIORS

Il s'agit des tarifs sorties / activités

Proposition de tarification 2023		Principe	observation
GRANDE SORTIE INTRA- MUROS	45 % du coût de la sortie (entrée -repas -transport)	Dans la limite de places disponibles	
GRANDE SORTIE EXTRA -MUROS	50 % du coût de la sortie (entrée -repas transport)	Dans la limite de places disponibles	
GRANDE SORTIE INTRA- MUROS	50 % du coût de la sortie (entrée -transport)	Dans la limite des places disponibles	
GRANDE SORTIE EXTRA -MUROS	55 % du coût de la sortie (entrée -transport)	Dans la limites de places disponibles	
PETITE SORTIE INTRA- MUROS	50% du coût de la sortie (entrée-transport)	Dans la limite des places disponibles	
PETITE SORTIE EXTRA- MUROS	55 % du coût de la sortie(entrée-transport)	Dans la limites de places disponibles	
ATELIERS LOISIRS-CULTUREL-SPORTIF INTRA MUROS	Compris entre 2 € - 10 € selon activité	Théâtre-pêche-cinéma-relaxation-piscine-	
ATELIERS LOISIRS-CULTUREL-SPORTIF EXTRA -MUROS	Compris entre 4 € - 14 € selon l'activité	Dans la limites de places disponibles	
THE DANSANT INTRA-MUROS	6 €		
THE DANSANT EXTRA-MUROS	8 €	Dans la limites de places disponibles	
TRANSPORT MINIBUS	Gratuit	Mantevillois	
REPAS MUNICIPAL	4,50 €	Projet intergénérationnel avec les ACM et les écoles	